



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 651/2021
Date de la séance du CE : 26 mai 2021
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2021.DIJ.3536
Classification : Non classifié

Entrée en vigueur du concordat des 12 et 13 mars 2019 sur la modification territoriale résultant du transfert de la commune municipale de Clavaleyres au canton de Fribourg

En vertu de l'article 23 du concordat des 12 et 13 mars 2019 sur la modification territoriale résultant du transfert de la commune municipale de Clavaleyres au canton de Fribourg (ROB 20-020, RSB 105.42-1), l'entrée en vigueur de ce concordat a été fixée d'entente avec le Conseil d'Etat du canton de Fribourg au 1^{er} janvier 2022.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier